



Confédération des Associations d'Usagers du Bassin d'Arcachon

ABA 33-ACLOU - ACMBA -ADPSO- ANPM-APBA- APCG33 APCKITE -
APPA - APTRA- ARGONAUTIQUE - AST KAYAK
ATP - AUPGMT - AUPPM 33 - AUPTAFONT - A .V .E .C
AVIRON ARCACHONNAIS - CNA - CODEP 33 - CVA - ENTRAIDE ET
DÉCOUVERTE - JOUET 680 - UBA
UPNBA - VOILES D'ANTAN – YCBA

Site Internet : www.caub-arc-bassin-arcachon.fr

Siège Social : BP 73 - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS

Tél : 06 09 56 28 72

À

Andernos-les-Bains, le 1^{er} octobre 2018

OBJET : Projet d'exploitation d'une unité de gestion des sédiments (UGS) non dangereux sur la commune d'Arès (traitement et transit).

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre du projet visé en objet, notre Confédération vous fait part de sa contribution.

Nous soutenons totalement l'objectif visé par le projet proposé par le SIBA.

Il permettra d'entretenir en permanence un état approprié des bassins des ports du Nord-Bassin et de leurs chenaux d'accès. Sa situation géographique est judicieuse.

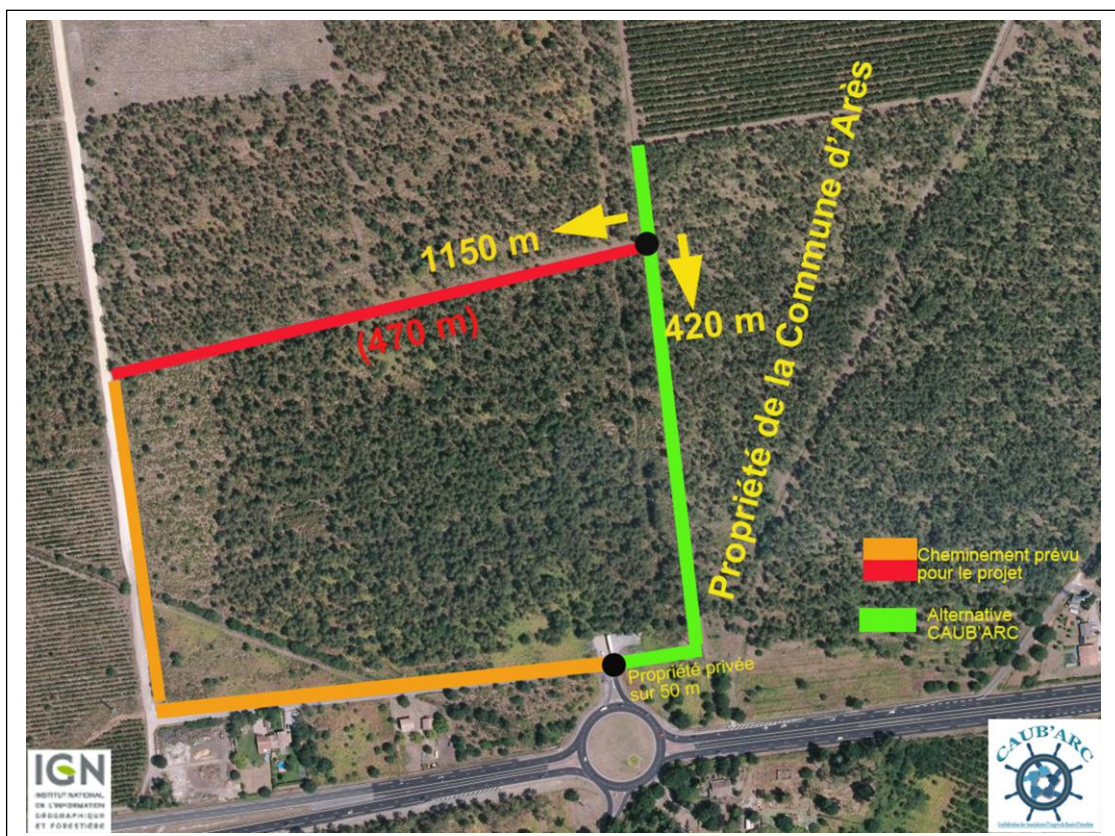
Il semble conforme aux dispositions des ICPE.

Juste une proposition concernant l'accès à la zone. Il s'agit d'une piste qui fera l'objet d'une forte circulation principalement de poids lourds.

La présence de quelques maisons d'habitation peut laisser imaginer des nuisances importantes, même si ce sujet n'est que très peu abordé dans l'étude d'impact. Une stabilisation plus pérenne de la voie sera certainement indispensable.

Nous proposons un trajet différent et plus court. Il permettrait d'écarter ces résidences des nuisances du parcours d'accès et réduire la distance d'accès de 730 m soit 1460 m par aller-retour. Ce n'est pas négligeable dans le nombre de transits prévisible qui, sauf erreur, ne sont pas quantifiés par campagne.

Il serait plus court, de 50 m, que le segment est-ouest nécessairement à aménager sur le chemin en sable uniquement (470 m). Le raccourci proposé se situe dans des parcelles dont l'espace de bordure non boisé permet d'insérer ce chemin. L'intérêt est qu'elles appartiennent privativement à la Commune d'Arès (n°8 BY dans la commune d'Andernos-les-Bains et B 2123 dans la Commune d'Arès). Seule l'entrée est privative sur 50 m mais en considération des enjeux et des coûts à venir, une négociation serait certainement judicieuse. Les économies et les investissements durables sont à la hauteur de l'importance du projet.



Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre contribution, veuillez croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Conseil d'Administration,

Joël CONFOULAN

Président